

Charte de signature des publications COVID pour les études à promotion AP-HP

Afin de marquer le caractère collectif de l'effort de recherche fourni dans le cadre de la pandémie actuelle et sur proposition du Copil Recherche Covid-19 de l'AP-HP, le Directoire de l'AP-HP, l'Inserm et les Universités franciliennes ont demandé la mise en œuvre d'une charte unique de signature pour les articles qui sont issus de ces travaux.

Tous les articles scientifiques originaux rapportant les résultats des études à promotion AP-HP sur le SARS-CoV-2 utiliseront comme seule signature :

« On behalf of the AP-HP / Universities / Inserm COVID-19 research collaboration »

Les exceptions à cette règle sont limitées aux quatre cas suivants :

- o Les études descriptives mono centrées issues du soin*
- o Les études coopératives internationales ayant leurs propres règles de publication*
- o Les études dont le coordinateur scientifique n'appartient pas à l'APHP*
- o Les études pour lesquelles plus de 50% des inclusions sont faites dans des centres hors*

APHP

- Chaque manuscrit soumis doit être accompagné d'un supplément électronique qui précise la liste exhaustive de tous les comités de l'étude (Comité de Pilotage, Comité de Surveillance et de Sécurité, Comité d'Adjudication) et celle des personnels de l'étude (y compris les personnels de soutien à la recherche), ainsi que tous les sites et investigateurs qui ont inclus au moins 1 patient (dans la mesure où cette information peut être récupérée), de préférence classés par nombre d'inclusions.
- Les affiliations universitaires, hospitalières et Inserm doivent être précisées.
- La description exacte du rôle de chacun dans ce supplément constitue un élément essentiel pour permettre aux facultés, aux CME, aux sections du CNU, qui ont à donner un avis ou à statuer sur les recrutements et promotions universitaires, de prendre en compte l'investissement, en particulier celui des plus jeunes.
- Le (ou les) « corresponding author » (s) doit donner ses affiliations, conformément à la charte de signature APHP, en commençant par son affiliation universitaire.
- Pour rappel, il est indispensable de faire état dans la rubrique « Acknowledgments » :
 - de la promotion AP-HP
 - du ou des financements de l'étude (selon les cas, AP-HP, Ministère de la Santé, ANR, REACTing, Fondation AP-HP, EIT Health, PIA, Autres)

Rationnel

Les chercheurs qui mènent des recherches dans le cadre COVID ne peuvent le faire que grâce aux efforts de tous, bien au-delà de leur investissement personnel notamment pour les cohortes, les bio-banques et les essais cliniques, dont plusieurs ont parfois eu des idées similaires au même moment. Souvent, les projets COVID concrétisent la collaboration d'une discipline toute entière et il est important que l'investissement collectif soit reconnu. En outre, une grande partie des projets s'appuie sur des données colligées par l'ensemble de l'institution, bien au-delà des sites du ou des

investigateurs principaux. A l'inverse, citer quelques auteurs là où toute une discipline s'est engagée, pour des idées qui ont souvent été partagées, pourrait être l'objet de la critique inverse.

Enfin, depuis mi-mars, l'AP-HP a basculé tous ses moyens de recherche clinique (en arrêtant tout le reste) vers le seul COVID : les équipes informatiques de l'EDS, juridiques de la DAJ, méthodologiques de la DRCI, RH de la DRH etc., ont travaillé dans le domaine de la recherche en appui exclusif de la recherche COVID. Cela a impliqué des modifications de notre droit, nos règles, nos procédures pour permettre d'aller le plus vite possible. Nous avons même organisé notre offre de soins (avec les ESR, puis l'expansion raisonnée) en pensant à la recherche. Ce choix a été fait par nécessité (arrêt de toute chirurgie par exemple), mais aussi par une stratégie très délibérée de faire que l'AP-HP use pleinement de sa taille et de sa pluridisciplinarité pour faire avancer la science le plus vite possible, pour des raisons de santé publique (sauver des vies à court terme) et pour le rayonnement scientifique de l'institution, de ses partenaires universitaires et de recherche, et de ses chercheurs.

Modalités pratiques :

Il est indiqué dans la charte que les différents comités de l'étude, y compris le comité de pilotage, les autres comités et la liste des investigateurs doivent être détaillés dans un supplément à joindre à l'article, ce qui permet l'identification précise de chaque chercheur et de son rôle exact. Il n'est pas inhabituel d'y inclure d'ailleurs les rôles exacts de chacun, y compris dans la conception de l'étude, l'écriture du protocole, la rédaction du manuscrit, la révision de celui-ci, l'obtention du financement, etc...

Le fait de figurer dans le supplément indexant de façon détaillée et précise les chercheurs, ainsi que leurs différents rôles (investigateur/investigatrice principal (e), membre ou président (e) du comité de pilotage, membres d'un des comités de l'étude (DSMB, CEC, etc) ou investigateur/investigatrice ayant participé aux inclusions, personnels de soutien à la recherche, méthodologiste, statisticien (ne)) fait que les auteurs sont repérés par les moteurs de recherche et authentifiés par SIGAPS et PubMed, Web of Science, Google Scholar etc..., qui sont désormais les outils de bibliométrie les plus utilisés et utilisés pour le calcul de l'index h (si tant est que cet index ait une valeur réelle). Si on fait une recherche sur le nom d'un chercheur ou d'une chercheuse cité dans le supplément, on le trouve. Cette recherche n'est pas anonyme, elle est collaborative. En outre, il est important d'indiquer le « corresponding author » en sachant qu'il est souvent possible d'en indiquer deux.

Implications pour la carrière des plus jeunes

Cette charte de publication a été votée par le Directoire de l'APHP et a été validée par l'INSERM et par les Doyens de toutes les Facultés de Médecine d'Ile de France. Ceux-ci prendront en compte ces publications pour l'évaluation universitaire, pour les recrutements et les avancements, afin d'éviter de désavantager les chercheurs les plus jeunes.